

RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au receveur des douanes du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de **vente** du navire l'acte de francisation doit impérativement (art. 231 du Code des douanes) être rapporté au receveur des douanes du port d'attache du navire dans le délai d'un mois à compter de la vente, accompagné de l'acte de vente visé par le service des Affaires maritimes (1).

L'acheteur doit, simultanément, afin de faire établir l'acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même receveur des douanes deux photographies d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), une photocopie d'une justification du domicile actuel (quittance ou facture de moins de 6 mois), un relevé d'identité bancaire.

À défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera de lui être réclamé.

La vente d'un navire à un ressortissant d'un État tiers à la Communauté européenne ou d'un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au receveur des douanes et à la souscription d'une déclaration d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, dans votre intérêt, rapprochez-vous du receveur des douanes du port d'attache de votre navire qui vous fournira tous les renseignements utiles.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

N° 20330 / 408

2 3473

2

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

déclare que le

TERATI PRINCESSE GOTTOWUDE

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Paris, le *Hawa le 05/10/09*

Par délégation du ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie :

S Le directeur général des douanes
et droits indirects



(1) Le visa des Affaires maritimes est supprimé pour les transactions portant sur des navires de plaisance sans rôle d'équipage

CARACTÉRISTIQUES

BATEAU

Type du navire : Aluop

Noms antérieurs : DESIGN

Série : ONE DESIGN N° de série : 44706

Noms et adresse du constructeur : Jeuneau 85 des Hélices

Pays et année de construction : FRANCE 1992

Matériau de construction : Alu

Pavillon antérieur : FR Importé de : FR

Bureau d'importation : --- Date : ---

Mode de propulsion : Vols et moteur

Signal distinctif : ---

Jaugeage : --- le : ---

certificat établi à : --- le : ---

ou, certificat de jauge-type n° : 3328 nombre de ponts : UN

nombre de mâts : UN longueur extrême : 10,60 mètres

longueur extrême : --- plus grande largeur extérieure : 3,50 mètres

hauteur au milieu du navire (creux) : --- hauteur au milieu du navire (creux) : 1,40 mètres

ou, pourtour : --- mètres

volume de la coque : --- tonneaux

constructions supérieures : --- tonneaux

jauge brute : --- tonneaux

déductions : --- tonneaux

jauge nette : --- tonneaux

MOTEUR

Marque : VANTAR Type : 237

Puissance : 18 CV réels

Carburant : G.O. 3 CV administratifs

ASSURANCE

Société : --- N° du contrat : ---

Renseignements complémentaires : (annexe du bateau, moteur auxiliaire d'un bateau à voile, moteur de secours, longueur totale, etc.)

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom : ---

Prénoms : ---

Date de naissance : ---

Lieu : ---

Nationalité : ---

Domicile : ---

Profession : ---

Photo (1)

(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :

Raison sociale : JAGTHER

Adresse en France : 4 rue du Port de France 37000 NIEZ

VENDU

PROPRIÉTAIRE

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

NOM : DE ZEUSTRE

Prénoms : Nicoles

mère : 24/09/1962

et : CAUDEFRAN

Nationalité : FRANÇAISE

Domicile : 6 Rue Thompson 76600 LE HAVRE

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) : ---



(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Mairie marchande.